



Achat maison : les obligations légales de conformité

Par **caroline971**, le **17/05/2018** à **21:31**

Bonjour,rrnrJ'habite en Guadeloupe.rnJe dois acheter une maison et je passe devant le notaire sous peu pour le compromis.rnJe viens de recevoir les différents diagnostics et je suis interpellé par certaines choses :rnLa déclaration d'ouverture du chantier date de mai 2015.rnLe permis de construire de mars 2015.rnrnMa question :rnLe diagnostic fait état d'une performance énergétique à F.rnPas de double vitrage.rnCharpente pas isolée (chaleur sous les toits et utilisation de climatisation pour compenser, ce n'est pas écolo).rnPas de chauffe-eau solaire.rnEst-ce normal pour une construction de cette période ?rnCeci est-il opposable dans la vente ?rrnrMerci d'avance.rnrnCaroline

Par **nihilscio**, le **17/05/2018** à **23:30**

Bonjour,rrnrNormal, non en ce sens que les normes n'ont pas été respectées.rnrnOpposable, je ne vois pas ce que vous voulez dire. Ces diagnostics vous sont opposables : vous êtes informé. Vous ne pourrez prétendre avoir été trompé. Ayant acheté en toute connaissance de cause, vous ne pourrez pas reprocher au vendeur que la maison n'a pas été construite en conformité avec les normes.

Par **caroline971**, le **17/05/2018** à **23:36**

Merci pour votre retour rapide.rnCela étant je n'ai pas encore signé le compromis.rnSi la

maison n'est pas aux normes (obligation de chauffe eau solaire dans les constructions neuves), puis je demander a ce qu'il respecte la loi ? Et mettre le bien en conformité ?

Caroline

Par **Lag0**, le **18/05/2018** à **07:45**

[citation]puis je demander a ce qu'il respecte la loi ? Et mettre le bien en conformité ?
[/citation]

Bonjour,

Non, vous pouvez seulement renoncer à cet achat...

Par **amajuris**, le **18/05/2018** à **09:03**

bonjour,

vous pouvez toujours demander, mais le vendeur n'a aucune obligation de répondre favorablement à vos demandes.

comme déjà indiqué, vous cherchez un autre bien.

salutations

Par **caroline971**, le **18/05/2018** à **12:19**

Un merci collectif pour vos réponses.